

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 2 février 2015 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;  
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;  
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;  
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;  
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 02, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2015-02-013

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-02-013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
12 JANVIER 2015**

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015 soit accepté tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-02-014

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU  
2 FÉVRIER 2015**

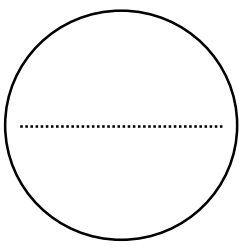
M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 12 janvier 2015. Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de janvier 2015 soient acceptés au montant de **2 897,94 \$** et que les comptes à payer en date du 2 février 2015 soient payés au montant de **60 095,97 \$**.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-02-015

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA  
MUNICIPALITÉ ET TRANSMISSION À LA MRC DES JARDINS-DE-  
NAPIERVILLE**

Attendu les avis de rappel prescrit par la loi ;



Attendu que les immeubles des propriétaires de cette liste préliminaire qui ont acquitté dans les délais requis la majorité ou la totalité des sommes dues sont soustraient de ladite liste;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- d'approuver la liste préliminaire des comptes préparée par la Directrice générale et Secr.-très. et soumise au Conseil en regard des personnes endettées envers la municipalité pour les comptes de taxes municipales, le tout en conformité avec l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) pour un montant à recevoir étant de **64 650,03 \$** en taxes;
- de transmettre ladite liste à la MRC, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) pour poursuivre les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-02-016

**PROJET NOUVEAU HORIZON DES AÎNÉS DE SHERRINGTON –  
AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL À USAGE EXCLUSIF –  
ACCEPTATION DE L'ENTENTE ET NOMINATION DES  
SIGNATAIRE**

Attendu que les Aînés de Sherrington a pour mission de stimuler le milieu par le biais d'activités sociales et de loisirs pour les personnes âgées;

Considérant le projet de remise en état et d'amélioration de la salle communautaire Louis-George-Lamoueux (*ref : Résolution n° 2014-06-171*);

Attendu que la municipalité et les Aînés de Sherrington se sont entendus afin de modifier l'emplacement leur étant destiné pour l'aménagement d'un local permanent au Centre communautaire pour la Salle des Loisirs située derrière la bibliothèque;

Attendu que cette décision fait suite à plusieurs considérants, notamment l'obligation de ranger tous leurs effets (tables, chaises, décorations, etc.) lors des multiples locations de salle effectuées par la municipalité pour l'ensemble de la population et des OBNL;

Attendu que ce transfert permettra aux Aînés de Sherrington de profiter d'un local de manière permanente et exclusive selon certaines modalités;

Attendu que cela leur permettra de plus d'aménager un plus grand local destiné à l'activité physique en plus d'un vestiaire;

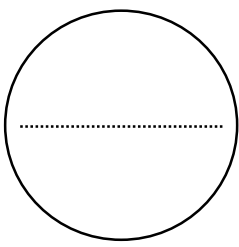
Attendu que ledit projet d'aménagement (*ref : Résolution n° 2015-01-008*) prévoit des travaux de rénovation et d'amélioration de l'actuelle Salle des Loisirs, située au 234, rue des Loisirs;

Attendu que les Aînés de Sherrington finance ces travaux auprès de l'entrepreneur, bien que la municipalité soit maître d'œuvre et propriétaire du bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement :

- d'accepter le protocole d'entente entre la municipalité de Sherrington et les Aînés de Sherrington concernant l'usage d'un local à l'exclusivité des Aînés de Sherrington et à titre gratuit pour une durée déterminée;
- d'autoriser M. Daniel Lussier, maire, et M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secr.-très., à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit protocole d'entente.

**ADOPTÉE**



rés : 2015-02-017

**ATELIER DE VISION STRATÉGIQUE – FANTAISIE GUIDÉE –  
POINT D'INFORMAITON**

Attendu que la municipalité s'est donnée la mission en 2015 d'établir un diagnostic local définissant les orientations et les objectifs de sa communauté;

Attendu que pour se faire, elle souhaite consulter sa population afin d'élaborer éventuellement un plan d'actions sur quelques années;

Attendu que l'objectif de cette démarche est de contribuer à l'établissement d'un énoncé de vision stratégique à un aménagement et à un développement plus durable et intégré;

Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville dispose d'agents de développement rural compétent pouvant aider la municipalité dans cette démarche;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement d'organiser une consultation publique le 25 mars 2015 sous le thème d'une fantaisie guidée et de mandater Mme Ariane Filion, agente de développement rural de la MRC des Jardins-de-Napierville, pour aider la municipalité dans ses démarches.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-02-018

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION N° 2014-09-226**

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'annuler la Résolution n° 2014-09-226.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-02-019

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE 9999-73-7065 POUR  
L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU  
LOT 5 158 312 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

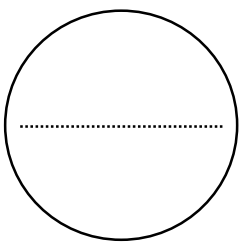
Attendu que la propriété dont le matricule porte le numéro 9999-73-7065 fait l'objet d'une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole visant l'agrandissement sur le lot n° 5 158 312 du Cadastre du Québec de la zone résidentielle dans la zone commerciale d'une superficie de 5,49 mètre par 18,29 mètres pour l'implantation d'une résidence;

Attendu que ladite propriété fait déjà l'objet d'un droit acquis pour l'utilisation à des fins résidentielles d'une portion du terrain situé en zone agricole (*ref : avis de conformité de la CPTAQ n° 350185 et 371709*);

Attendu que ce projet est conforme à la réglementation de zonage en vigueur dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'appuyer le propriétaire associé au matricule n° 9999-73-7065 dans la présente demande soumise à la Commission de la protection du territoire agricole concernant le lot n° 5 158 312 du Cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**



## **RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS DU MOIS DE JANVIER 2015**

Durant le mois de janvier, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux suivants:

- Déneigement des trottoirs et des bâtiments municipaux;
- Entretien de la patinoire à tous les jours (zamboni);
- Fabrication de la patinoire extérieure;
- Démontage des lumières de Noël;
- Repositionnement du filet protecteur à la patinoire;
- Fabrication de plateforme pour des bancs de joueurs au CMR;
- Modification d'un bancs pour le CMR;
- Installation du système de son au CMR;
- Réparation de la saleuse sur tracteur à trottoirs;
- Aller porter le camion Fuso au concessionnaire pour un rappel;
- Installation d'ancrage sur les filets de hockey CMR;
- Entrer le sel et l'abrasif dans l'abri à sel;
- Tests des eaux usées à l'usine d'épuration;
- Remplacement de quelques panneaux de contreplaqué endommagés au-dessus des bandes de patinoire;
- Entretien des véhicules et des équipements;
- Entretien du garage;

rés : 2015-02-020

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

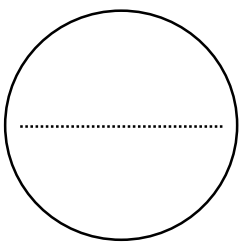
Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington prévoit la formation de trois (3) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville afin qu'il en assure le suivi.

**ADOPTÉE**

**rés : 2015-02-021**

**DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE – ADJUDICATION DU MANDAT**

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la proposition d'intervention en ergonomie du travail de la firme européenne Anthropie sans l'option de la Démarche T, et ce, pour un montant de 12 122 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**BRUNCH DES BÉNÉVOLES DU 15 MARS 2015**

Ce point est à l'ordre du jour pour informer la population que le brunch annuel des bénévoles se tiendra le 15 mars 2015.

**rés : 2015-02-022**

**FESTIVAL D'HIVER 2015 – GRATUITÉ DE L'ACCÈS À LA PATINOIRE POUR TOUS**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que les non-résidents aient accès à la patinoire gratuitement au même titre que les résidents lors de la tenue du Festival d'hiver 2015 de Sherrington.

**ADOPTÉE**

**rés : 2015-02-023**

**TRAVAILLEURS DE RUES – GRATUITÉ DE L'ACCÈS À LA PATINOIRE**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseillère, et résolu unanimement que les travailleurs de rues reconnus par la municipalité aient accès à la patinoire de Sherrington gratuitement au même titre que les résidents en tout temps sur présentation d'une carte d'accès privilégié émise par la municipalité et sur validation de leur identité.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-02-024

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE POUR UN ÉVÉNEMENT CYCLISTE DE TERRESANSFRONTIÈRES**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la demande de TerreSansFrontière de passer sur le territoire de la municipalité de Sherrington le jeudi 21 mai 2015 à l'occasion de leur 1<sup>ère</sup> Édition du Tour Vélo TSF.

**ADOPTÉE**

**CORPS DE CADETS DE L'ARMÉE – CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

**PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Réal English* informe les élus que la rue Perras, comme bien d'autres rues, semblent très glacées. Il demande que des accès piétonniers sécurisés soient aménagés.

*M. Daniel Laplante* demande une copie de la résolution relative à l'appui de M. Fortin adoptée à la séance de janvier dernier. Il demande également si les équipes sont formées pour les joutes organisées pour le Festival d'hiver 2015.

rés : 2015-02-025

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 40 sur une proposition de Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseillère, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier, Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio,  
Directrice générale & Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 février 2015.